Image not found or type unknown

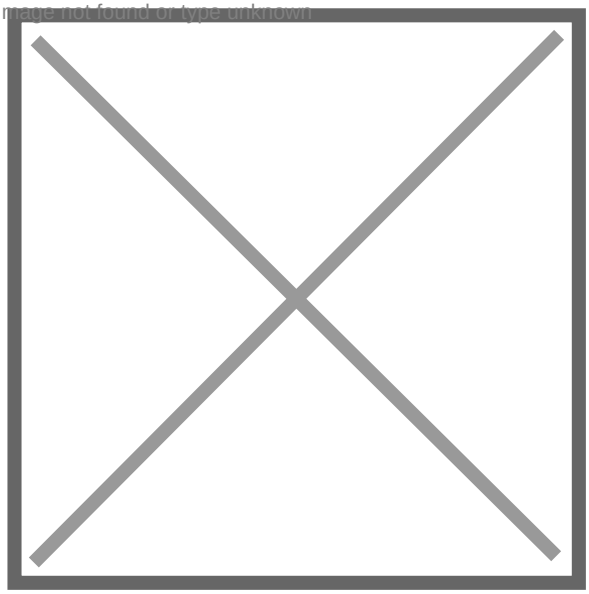

avis de contravention non désignation de conducteur

Par **Laurent111**, le **22/06/2023** à **10:56**

Bonjour,

Utilisateur du véhicule de ma mère propriétaire du-dit véhicule, j'ai été contrôlé en excès de vitesse en avril 2023 (amende payée par mes soins à mon nom)

Ma mère à reçu ensuite une contravention pour non-désignation de conducteur en juin 2023.

En effet, ce véhicule était son véhicule d'entreprise. Cependant son activité à cesser d'exister depuis le 8 aout 2009, pour raison de fin d'activité et retraite professionnelle. la loi L.121-6 a été créée le 1er janvier 2017, donc 8 ans après elle ne pouvait en avoir connaissance, ni l'utilité.

Je suis Agent de Région, et j'utilise ce véhicule pour des déplacement personnels et donc sans rapport avec une activité entreprenariale.

Sur la carte grise, figurait malgré tout l'intitulé de son inscription au RCS : PBL Distribution ainsi que son identité de propriétaire Physique en son nom propre.

Quel pourrait-être le recours pour exonération ?

je vous remercie.

Bien cordialement.

Laurent BERTHE

0695903839

Par **le semaphore**, le **22/06/2023** à **11:41**

Bonjour laurent

Ce forum est pollué par les spams , allez sur google tapez" l'argus auto evasion forum" , inscrivez vous et vous aurez la solution a votre question .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés